

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Colorant pour PG 2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Colorant.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11
Fax +32 (0)4 273.83.30
E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Non classé.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Non classé.

Pictogrammes de danger

Non applicable.

Mention d'avertissement

Non applicable.

Mentions de danger

Non applicable.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P501 Éliminer le contenu / le récipient conformément aux prescriptions locales / régionales / nationales / internationales.

Composants dangereux

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazol-3-one de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Mentions de danger particulières pour l'homme et l'environnement

EUH208 Contient un mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazol-3-one et du 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut provoquer des réactions allergiques.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Dispersion aqueuse à base de polymères modifiés et additifs.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Consulter un médecin en cas de doute.

Après inhalation:

Amener la personne à l'air frais et assurer une respiration normale.

Après contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux à l'eau de façon préventive.

Après ingestion:

En cas de malaise, consulter un médecin ou un centre anti-poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau puissant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de composés volatils : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxyde d'azote, chlorure d'hydrogène.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir les emballages fermés à proximité de l'incendie.

Équipement spécial de sécurité: Appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant. Vêtements de protection.

Autres indications:

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations ou les cours d'eau. Évacuation selon les prescriptions locales en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante dans les zones contaminées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter un écoulement dans le sol, les canalisations ou les eaux de surface.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir mécaniquement le produit déversé à l'aide d'un matériau absorbant non inflammable (terre, sable, kiezelguhr). Élimination des déchets selon les prescriptions locales en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation du lieu de travail.

Porter des vêtements de protection.

Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Se laver les mains après utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Pas de mesures particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine bien fermé.

Indications concernant le stockage commun : Tenir à l'écart de la nourriture et des boissons.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver sous clé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Dioxyde de titane (n° CAS : 13463-67-7) : 10 mg/m³ (VLEP)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Assurer une bonne ventilation du lieu de travail.

Protection respiratoire: Porter un appareil respiratoire en cas de ventilation insuffisante (selon EN 143).
Filtre P2.

Protection des mains: Porter des gants appropriés en cas de contact prolongé avec la peau (selon EN 374). Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Matériau : caoutchouc nitrile. Épaisseur des gants : 0,2 mm. Index de protection : classe 3.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité selon EN 166.

Protection du corps: Vêtements de protection.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Selon description produit

Odeur : Typique

Seuil olfactif: Non déterminé.

Valeur du pH: -

Changement d'état :

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair : Non déterminé.

Inflammabilité (solide, gazeux): Non déterminé.

Température d'inflammation: Non déterminé.

Température de décomposition: Non déterminé.

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité:	-
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

9.2 Autres informations : COV 0 g/l selon Règlement 2004/42/CE.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales de transport, de stockage et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations relatives aux effets toxicologiques

Toxicité aigüe (orale)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aigüe (dermale)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aigüe (inhalation)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Toxicité aquatique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et dégradabilité : Aucune donnée pertinente disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée pertinente disponible.

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée pertinente disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : le mélange ne remplit pas les critères.

vPvB : le mélange ne remplit pas les critères.

12.6 Autres effets néfastes : Aucune donnée pertinente disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Éliminer les déchets conformément aux réglementations en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas jeter dans les canalisations ou dans l'environnement.

Code européen des déchets: 08 01 00 déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU	
ADR, IMDG, IATA	Néant.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
ADR, IMDG, IATA	Néant.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, IMDG, IATA	
Classe	Néant.
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	Néant.
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ne contient pas de substances soumises à l'Annexe XVII du règlement REACH

Ne contient pas de substances candidates au règlement REACH

Ne contient pas de substances listées à l'Annexe XIV du règlement REACH

Teneur en COV : 0 g/l selon Règlement 2004/42/CE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI: Instructions techniques par l'
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt: Coefficient d'explosion.
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE: Exposition à long terme.
PNEC: Concentration prévue sans effets.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE: Exposition à court terme.
STEL: Limite d'exposition à court terme.
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV: Valeur de seuil limite.
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
OEL: European threshold limit value
VLE: Threshold Limiting Value.
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List